

CONSULTATION DE MAITRISE D'OEUVRE

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DE L'ANCIENNE USINE BADIN A GAP
POUR ACCUEILLIR LA CINEMATHEQUE DE MONTAGNE

REGLEMENT DE CONSULTATION

(R.C.)

Numéro : CIM Badin-02

Cette nouvelle procédure a été initiée à la suite de la décision du pouvoir adjudicateur de déclarer sans suite la première consultation.

Date limite de remise des offres :

7 mars 2019

CINEMATHEQUE D'IMAGE DE MONTAGNE

8 place Jean Marcellin

05000 GAP

Tèl : 04 92 52 13 87

Consultation de maîtrise d'œuvre

Pouvoir adjudicateur :

Cinémathèque d'Images de Montagne (CIM)
8 Place Jean Marcellin
05000 GAP
Représentée par son Président Michel ZALIO

Date limite de réception des offres :

7 mars 2019 à 17h00

Lieu de réception des offres :

Cinémathèque d'Images de Montagne
8 Place Jean Marcellin
05000 GAP

Publication : Le 1 février 2019

Moniteur (Marchés on line)

1 OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1-1 Objet de la consultation

Cette nouvelle procédure a été initiée à la suite de la décision du pouvoir adjudicateur de déclarer sans suite la première consultation.

La présente consultation a pour objet un marché de maîtrise d'œuvre (Architecte et bureaux d'études structure, fluide/électricité, économiste) comprenant les missions DIAG/ESQUISSE, APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET, AOR et OPC portant sur l'aménagement d'un bâtiment à vocation culturelle pour accueillir les activités de la Cinémathèque de Montagne.

1-2 Détail des surfaces à aménager (estimation non contractuelle)

Rénovation d'une ancienne usine de 3 étages et création d'une extension :

Surface rez de chaussée – 271 m²
Surface premier étage – 247 m²
Surface second étage – 239 m²
Surface extension nord – entre 150 et 250 m²
TOTAL SURFACE entre 900 et 1000 m²

Les besoins en locaux (estimation non contractuel)

Espaces accessibles au public

- 1 salle de projection d'une capacité de 90 à 170 places
- 1 espace d'exposition permanente
- 1 espace d'exposition temporaire
- 1 salle pédagogique (groupes) : 15 places
- 1 espace de formation professionnelle : 10 places
- 1 espace de visionnage sur borne : 2 places
- 1 espace Librairie et Vidéothèque
- 1 espace dédié aux structures partenaires
- un accueil, espace billetterie, bar : 60 places

Espaces non accessibles au public

- 4 bureaux administratifs
- 1 espace documentaliste
- 2 salles de numérisation
- 1 salle de montage
- 1 espace de régie son et matériel technique
- 1 zone de stockage des films originaux et numérisées
- 1 zone de stockage de matériel et mobiliers expositions

1-3 Montant des travaux

Le montant estimé des travaux s'élève à **1 600 000,00 € HT**

1-4 Indemnisation

Il est précisé qu'aucune indemnisation n'est prévue au titre de la présente consultation.

1-5 Conditions de participation des concurrents

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou un groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire ou conjoint mais ce groupement devra prendre la forme d'un groupement solidaire après l'attribution du marché (cf. article 51 du CMP).

Le groupement est solidaire lorsque chacun des entrepreneurs membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché. En cas de défaillance d'un des membres composant le groupement, la Cinémathèque de l'Image de Montagne peut demander aux autres membres l'exécution de la totalité des prestations en cause.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.

Les règles de fonctionnement devront être clairement établies et jointes à l'acte d'engagement. Un mandataire sera désigné par les membres du groupement. Les habilitations, permettant au mandataire désigné de représenter les entreprises membres du groupement, seront jointes à l'offre.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

2- CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1 Délai d'exécution du marché

A compter de sa date de notification, la durée d'exécution du marché se prolonge jusqu'à la date de fin de délai de garantie de parfait achèvement des travaux.

2-2 Variantes et prestations supplémentaires

La présente consultation est lancée sans variante ni prestations supplémentaires

2-3 Délai de validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est fixé à 9 mois (270 jours) à compter de la date limite de réception des offres. Cette durée peut être rallongée en accord entre le prestataire et le maître d'ouvrage.

2-4 Mode de règlement du marché

Le mode de règlement est le virement avec mandatement.

2-5 Visite préalable

La visite du site à rénover par le candidat est recommandée pour s'assurer de la pertinence de son offre. Un certificat de visite sera établi le jour de la visite, celui-ci devra alors être joint à l'offre.

Visite organisée le 18 février 2019.

3-CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

L'acte d'engagement et son annexe

Le programme de l'opération composé des pièces suivantes :

- Etude de faisabilité
- Fiche descriptive
- Pré-esquisse architecturale
- Analyse du site

Le présent règlement de la consultation

Des modifications de détail au dossier de consultation pourront être apportées au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

En cas de report de la date limite de remise des offres, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4-PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Pour télécharger les fichiers :

Notre site Internet :

<https://www.cimalpes.fr/La-nouvelle-CIM-1319-0-0-0.html> (en bas de page)

Ou faire une demande à ***cim@cimalpes.fr*** (envoi par wetransfer).

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimé en Euro. Tous les documents accompagnant l'offre devront être en français ou traduits en français s'ils émanent d'une autorité étrangère.

4-1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier comprenant les pièces suivantes :

Offre

Documents administratifs

- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner à un marché public ;
- des documents et renseignements qui permettent à l'acheteur de vérifier son aptitude à exercer son l'activité professionnelle, ses capacités économique, financière, techniques et professionnelles.
- une déclaration concernant le chiffre d'affaires du candidat (global ou uniquement celui du domaine d'activité qui fait l'objet du marché) des 3 derniers exercices au maximum ;
- des déclarations de banques ou une preuve d'une assurance des risques professionnels ;
- une liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années ;
- l'effectif moyen annuel pendant les 3 dernières années ;
- l'indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise ;
- la description de l'outillage dont le candidat disposera pour la réalisation du marché ;

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres fournisseurs ou entrepreneurs, il doit justifier aussi de leurs capacités.

Si une candidature ne contient pas toutes les pièces, l'acheteur peut demander au candidat de compléter son dossier dans un délai approprié et identique pour tous.

Documents projet

- L'acte d'engagement et son annexe dûment signés, datés et chaque page paraphée ;
- Les pièces du programme de l'opération dûment signées, datées et chaque page paraphée ;
- Un dossier technique comprenant :
 - Compréhension du programme (approche globale de l'opération, difficultés perçues, modalités d'intervention...)
 - Lettre de motivation
 - Composition de l'équipe affectée à l'opération (profil, compétences et expérience pour opérations similaires des intervenants)
 - Délais (réalisation des études, exécution des travaux)
 - Fréquence envisagée des différentes réunions d'études et suivi des travaux (ensemble des intervenants)
 - Démarche environnementale

Tous ces documents doivent être signés par la personne habilitée à engager la société et dont le nom sera mentionné et doivent également comporter le cachet commercial et/ou professionnel du candidat.

5 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le jury de sélection des offres sera composé au minimum de 5 personnes.

Une lecture des offres sera effectuée.

Des informations complémentaires pourront être demandées aux candidats et si nécessaire, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'organiser l'audition de certains candidats présélectionnés.

Les critères retenus et leur coefficient de pondération sont les suivants :

- Valeur financière (40%)
- Valeur technique (60%)
(Compréhension du programme, composition de l'équipe affectée à l'opération, gestion et maîtrise du coût et des délais, disponibilité...)

6 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les candidats devront transmettre leur offre comprenant les documents mentionnés à l'article 4 sous pli cacheté. L'enveloppe comportera l'adresse et les mentions suivantes :

La Cinémathèque de Montagne

8 place Jean Marcellin
05000 GAP

Les offres devront être remises au plus tard le 7 mars 2019 à 17H00

Les offres devront être remises soit :

- Contre récépissé avant les dates et heure limites de réception à l'adresse ci-dessus,
- Parvenir à destination par pli recommandé avec avis de réception postal avant les dates et heure limites,

7 NEGOCIATION

S'agissant d'une consultation de maîtrise d'œuvre, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec tout ou partie des candidats dont l'offre est recevable et, si nécessaire, en plusieurs phases et éventuellement avec, à l'issue de chaque phase, une présélection des candidats les mieux placés au regard des critères de jugement des offres. Les négociations pourront se faire par échange de courriers, courriels ainsi que lors d'entretiens.

8 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour la visite du site de l'opération et toute information complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

Monsieur Gilles CHARENSOL
Cinémathèque de Montagne – 8, place Jean Marcellin – 05000 GAP
Tél : 06 16 90 44 44 – Mail : g.charensol@cimalpes.fr

Les questions devront être formulées par écrit et parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Tous les candidats peuvent avoir accès aux questions et réponses par l'envoi d'un courriel. L'anonymat des candidats posant les questions est garanti.